

**RÉPONSE DE MONSIEUR ARNAUD MURGIA,
MAIRE DE LA COMMUNE DE BRIANÇON**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE BRIANÇON**



Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes
Côte d'Azur
17 rue de Pomègues
13 295 MARSEILLE Cedex 18

À l'attention de Madame Axelle TOUPET
Présidente de section,
Pour Monsieur le Président de la Chambre.

Références : BC/MB – 2022.10.14 n°1
Dossier suivi par Béatrice CHEVALIER
Directrice générale des services
T 04.92.21.53.10

Briançon, le 14 octobre 2022

Objet : réponse aux rapports d'observations définitives délibéré le 9 juin 2022

Monsieur le Président,

Je prends note du bilan de gestion que dresse la Chambre sur les exercices budgétaires de la mandature précédente (2014-2020) et souhaite apporter quelques éléments complémentaires d'éclairage.

Ainsi, je crois utile de préciser que l'image de sincérité ne peut être entière en ne se portant que sur le seul budget général de la Ville. En cela, le rapport d'audit de la SPL Eau Services Haute Durancie actuellement diligenté en parallèle, sera attendu, en ce qu'il a causé – à retardement – des dépenses incontrôlées et significatives pour la société mais également pour la Ville.

Concernant la SASP les Diabes Rouges, je prends note de la demande de la Chambre de conventionner la location de la patinoire René Froger, chiffrée à 114 000€ par an, même si ces dispositions s'ajouteront à la difficulté de maintenir un haut niveau d'aide au club de hockey professionnel de la Ville comme depuis de nombreuses années.

Je note par ailleurs la confirmation des éléments dénoncés dès après l'élection de l'actuelle majorité, soit le dépassement du budget de la ZAC Cœur de Ville pour plus d'1,4 M€. Ces chiffres avaient été contestés par l'équipe municipale précédente mais font montre aujourd'hui d'un véritable dérapage dans la période pré-électorale et d'une non-communication de l'ensemble de ces éléments.

Concernant la renégociation de la ZAC par la nouvelle équipe municipale, la Chambre indique que certains éléments lui laissent à penser que le projet tel qu'en vigueur aujourd'hui, pourrait être sous-évalué dans ses coûts.

Aussi, je crois essentiel de souligner :

- Que la Chambre observe à juste titre qu'il a fallu, d'une part, renégocier le projet de ZAC tout en assumant les 1,4M€ de dérapage budgétaire qui n'avaient, au moment des élections, aucune recette correspondante en compensation.
- Que la Ville, dès qu'elle a pris connaissance du rapport provisoire de la chambre en mai 2022, a tâché de mettre en place les préconisations de ce même rapport. Ainsi, la principale crainte formulée par la Chambre reposait sur la faible dotation du chapitre « dépenses imprévues ». Cette observation a naturellement été prise en compte.
En effet, il convient de noter que ce chapitre budgétaire, doté d'1,696M€ dans le traité initial, n'avait justement pas empêché la municipalité précédente de terminer la première des trois phases de travaux avec un dépassement d'1,4M€, confirmant la réalisation de 7,2 M€ de travaux en 3 ans à peine, soit l'engagement de 66% du montant total d'un programme prévu sur 12 ans.
Est ainsi constaté un phénomène de dérapage budgétaire identique à celui qui a mené la société publique locale Eau Services Hautes Durance à se surendetter.
C'est dans ce contexte que la Ville a choisi dès 2021, de limiter cette provision à la stricte couverture de risques, et que ce chapitre budgétaire prend en compte à ce jour le montant du contentieux engagé avec l'ancien architecte du projet, Monsieur FALOCI, dont la rémunération globale s'élevait dès le début de la ZAC à plus de 2 M€.
A présent, la ville s'oblige, chaque année, à une stricte évaluation des dépenses de travaux prévues dans l'exercice budgétaire.
- Enfin, les craintes de la Chambre concernant les attentes de la Ville en termes de subventions sur le projet de Cité Administrative ont toutes été levées : le projet a obtenu le vote d'1M€ du Département en 2022, lié à une seconde tranche d'1M€ supplémentaire en 2023 ; la Région SUD a abondé à hauteur de 2,5M€ le projet dans le cadre du CRET ; enfin, l'État a inscrit le projet dans le Fonds Friche à hauteur de 0,5M€ et notifié à la Communauté de Communes du Briançonnais, porteur de l'opération, l'engagement d'1,5M€ de DETR.
Le projet, qui pourra de plus s'équilibrer par la vente du bâtiment des Cordeliers, est donc aujourd'hui totalement financé.

Enfin, je tiens à rappeler que les choix réalisés sur la ZAC des Quartiers du 15/9 ont été clairement présentés aux électeurs avant les élections et très largement approuvés par ceux-ci en juin 2020.

Ils sont totalement assumés par la majorité municipale qui choisit d'investir davantage sur le projet de ZAC puisque cet aménagement fera l'image de notre Ville pour les 50 prochaines années.

En ce sens, je maintiens les propos tenus alors devant les Briançonnais : « *le projet Cœur de Ville était trop dense, constitué quasiment uniquement de logements, et renfermés sur un Parc qui n'avait pas d'accès ouvert sur le centre-ville. Nous assumons de faire la part moins belle aux promoteurs, de ne pas être contraints par un nombre important de logements à sortir pour rentrer absolument de l'argent dans les caisses, d'avoir un Parc dont la taille est doublée et qui crée une véritable coulée verte dans le centre de Briançon, et d'avoir remis l'économie et la création d'emplois au cœur de la zone avec deux projets d'hôtels, des commerces et une nouvelle Cité Administrative qui vont sortir de terre.* »

Et de conclure : « Personne ne conteste que la Ville a remboursé sa dette durant les 11 ans de gouvernance précédente. Mais elle n'a fait que cela. Nous portons une vision claire de là où emmener notre territoire, et avons acté un plan d'investissement fort à cet effet. La Ville a en parallèle réétalé sa dette, ce qui nous offre de nouvelles marges de manœuvre, et gagné à nouveau la confiance de nos partenaires financiers, puisque nous n'avons jamais été autant aidés par le Département, la Région et l'État. Briançon peut enfin tourner la page des déboires financiers des années 90 qui lui ont tant coûté. »

Les recommandations formulées au terme de la procédure ont d'ores et déjà été entendues et seront pleinement mise en œuvre au fil des mois à venir.

Dans l'attente, je tiens à remercier la Chambre de son attention à l'égard de la Ville et souligner la qualité des échanges conduits avec son Magistrat auditeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Arnaud MURGIA,

Maire de Briançon

